

Adresse de la société populaire de Bagnères-Adour, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bagnères-Adour, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 657;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14823_t1_0657_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

28

Le conseil-général de la commune d'Argenton, chef-lieu de district du département de l'Indre, fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête à l'Etre-Suprême, qui a été célébrée le 20 de ce mois dans cette commune avec l'enthousiasme inseparable d'une pareille fête, qui s'est terminée par les cris mille fois répétés de *Vive la Convention nationale ! vive la République !*

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

29

La société régénérée de Bagnères-Adour, département des Hautes-Pyrénées, exprime à la Convention l'indignation qu'elle a ressentie à la nouvelle des attentats commis sur la personne de deux amis du peuple; elle jure de poursuivre jusqu'à la mort les scélérats qui oseroient porter une main sacrilège sur la représentation nationale; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bagnères-Adour, 13 prair. II] (3).

« Représentants du peuple,

La nouvelle des nouveaux attentats commis sur la personne des deux fideles amis du Peuple à excité parmi nous l'indignation la plus vive. Nous croyions que ces monstres qui voudroient aneantir la Republique en egorgeant ses fondateurs ne souilloient plus la terre de la Liberté; il a été cruel pour nous d'être détrompés, qu'ils tremblent s'il en existe encore aucuns ! les sans culottes sont debout, ils ne sçauroient leur échapper.

Continués fideles mandataires du Peuple à diriger les glorieuses destinées de la Republique, vous vivrez toujours dans le cœur de tous les français, les patriotes de Bagnères ont aujourd'hui renouvelé l'engagement solennel de poursuivre jusqu'à la mort, tous les scelerats sous quelque deguisement qu'ils soient, qui oseraient porter une main sacrilege sur la Representation Nationale ».

LINAC (présid.), FRÉCHOU, BERET.

30

La société populaire de Pons présente à la Convention l'hommage de sa reconnaissance pour ses immortels travaux, et témoigne l'horreur que leur a inspirée l'assassinat prémédité contre Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

- (1) P.V., XXXIX, 330. B⁴, 1^{er} mess.
- (2) P.V., XXXIX, 331. J. Lois, n° 626.
- (3) C 306, pl. 1165, p. 16.
- (4) P.V., XXXIX, 331.

[Pons, s.d.] (1).

« Dignes représentans du peuple souverain,

La corruption du peuple est le suc nourricier du despotisme comme les vertus sont l'aliment de la liberté. Il est donc dans la nature des choses que la tyrannie expirante ait recours à l'assassinat, cette arme de la lacheté et du desespoir. Mais quels fruits retireront les despotes de ces nouveaux attentats contre les représentans du peuple ? Leur rage aveugle les egare, et les féroces géans dont la révolution a fait des pigmées, ne s'aperçoivent pas qu'ils creusent de leurs propres mains le tombeau qui doit engloutir leur ignoble existence. Dechirés vous mêmes le bandeau qui fascine les yeux de vos victimes, montrés vous tels que vous etes, accumulés les crimes, scélérats couronnés... Ce sera hâter le moment où votre horde isolée et proscrire, deviendra sans retour le mépris et l'exécration de l'univers.

Mais, intrépides représentans, si votre dévouement généreux, si votre amour impérissable pour la patrie vous font braver avec courage les poignards de vos vils assassins, c'est au peuple qui jouit de vos vertus de vous garantir du fer de ces monstres en vous environnant d'une enceinte impénétrable. Sans doute, nos frères de Paris, toujours debout pour l'intérêt commun, sçauront garantir de toute violation le dépôt précieux que leur cité renferme; nous en avons pour garans les glorieuses journées où ils ont raffermi sur son socle la statue de la liberté, rendue chancelante par les mains sacrilèges. Mais si la lutte des républicains contre les vils suppôts de l'hideuse aristocratie, exigeait auprès de vous une plus grande réunion de forces, un mot, citoyens représentans, un seul mot, et les républicains de Pons et du territoire qui l'environne franchiront de suite l'espace qui nous sépare, heureux si, à l'exemple du brave Geffroi, ils peuvent verser leur sang pour conserver intactes les colonnes de la liberté ».

CHASTELLIER (présid.), CHOUTEAU, MOUSSIAU.

31

La société populaire de Donzy, district de Cosne, département de la Nièvre, applaudit au décret qui déclare que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme; exprime son indignation contre l'assassinat prémédité contre deux représentans fideles; offre de faire un rempart impénétrable aux agens des infames Pitt et Cobourg, et demande la punition des coupables.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Donzy, s.d.] (3).

« Citoyens Représentants,

Vous avez proclamé les droits sacrés du peuple, sous les auspices de l'Etre Suprême; et

- (1) C 306, pl. 1165, p. 17.
- (2) P.V., XXXIX, 331.
- (3) C 306, pl. 1165, p. 18.